

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE424

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 3 BIS A

Compléter la première phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« défini au second alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.